



Hermenches, le 17 mai 2018

## **Préavis n° 03/2018 – Rapport de gestion 2017 de la commune d'Hermenches**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la Loi sur les Communes (LC) et à l'article 85 du Règlement pour le Conseil général d'Hermenches, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport de gestion de la commune au 31 décembre 2017.

Les objets sont présentés dans l'ordre qui figure au plan comptable.

### **1 AUTORITES ET ADMINISTRATION**

#### **101 Conseil général**

Lors des séances du Conseil général de 2017, la Municipalité a présenté 12 préavis qui traitaient les objets suivants :

##### **14.12.2017**

Préavis n° 9 : Modification du mode de financement de la réfection des chemins des améliorations foncières adopté dans le préavis n° 6/2017 du Conseil du 20 septembre 2017.

Préavis n° 10 : Budget 2018.

Préavis n° 11 : Mise en place d'une conduite communale d'évacuation des eaux usées dans la fouille de la conduite AIEHJ entre la Moille Robert et Rossenges.

Préavis n° 12 : Extension du réseau d'eau potable en direction de Rossenges.

##### **20.09.2017**

Préavis n° 5 : Arrêté d'imposition 2018.

Préavis n° 6 : Réfection des chemins des améliorations foncières communaux.

Préavis n° 7 : Demande de crédit d'investissement pour l'isolation et le chauffage de la grande partie du battoir.

Préavis n° 8 : Adoption d'une zone réservée selon l'art. 46 LATC.

##### **15.06.2017**

Préavis n° 4 : Comptes 2016.  
Rapport de gestion 2016.

##### **22.03.2017**

Préavis n° 1 : Approbation du crédit d'investissement pour le remplacement d'une partie du collecteur d'eau claire au lieu-dit « Pré au Favre ».

Préavis n° 2 : Règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe.

Préavis n° 3 : Crédit d'investissement pour la sécurité routière du hameau de la Moille Robert.

Les douze préavis ont été acceptés.



## Municipalité

### 102 Municipalité

La Municipalité a siégé 25 fois durant l'année.

Les délégations réparties entre les responsables des différents dicastères ont nécessité, en plus des séances hebdomadaires de la Municipalité, de nombreuses rencontres ainsi que des séances spéciales.

Les délégués municipaux, membre d'un CODIR ou non, ont aussi dû siéger régulièrement durant l'année.

A la rentrée d'août, notre municipale Karine Weber-Cavin nous annonce sa démission pour le 31 décembre 2017.

Le 26 novembre, date de l'élection complémentaire à la municipalité, Marianne Hasler est élue au deuxième tour. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 11 Administration générale — Personnel communal

Notre commune n'a pas d'employé communal et mandate certaines personnes.

A savoir :

Noms/Prénoms	Fonction	Taux d'occupation
Mme Meystre Rita	Concierge Battoir	
Mme Perreira Rosa	Concierge collègue et congélateur	
M. Gavillet Jean-Marc	Concierge Refuge	
M. Jayet Roger	Entretien cimetièrre et STEP	
M. Joye André	Travaux voirie et forêt	
M. Rod André	Divers entretiens	
M. Crausaz Cédric	Bourse communale et site internet	20 %
M. Rebet Philippe	Secrétaire communal et contrôle des habitants	25 %

Le solde des travaux « communaux » sont répartis entre les municipaux.

Début juillet, notre secrétaire communal Philippe Rebet nous annonce sa démission pour le 31 décembre.

À la suite de celle-ci, nous mettons ce poste au concours. Nous avons 16 postulations.

La municipalité nomme en septembre Madame Laetitia Déglon, habitant Ursy. Elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Contrôle des habitants

En 2017, notre administration a enregistré :

- 31 arrivées dont 2 naissances
- 23 départs dont 2 décès

A ces chiffres s'ajoutent bon nombre de mutations.



## Municipalité

Au 31 décembre 2017, la population d'Hermenches se répartissait comme suit :

Suisses	Hommes	171	Dont	36	De 0 - 15 ans
	Femmes	166	Dont	31	De 0 - 15 ans
Etrangers	Hommes	26	Dont	5	De 0 - 15 ans
	Femmes	21	Dont	3	De 0 - 15 ans
<b>Total</b>		<b>384</b>	<b>Dont</b>	<b>75</b>	<b>De 0 - 15 ans</b>

La proportion des enfants de 0 - 15 ans représente le 19.50 % de la population.

### 15 Affaires culturelles et de loisirs

- L'assemblée des communes de notre district s'est déroulée le 28 avril à Payerne.
- L'assemblée des communes vaudoises s'est déroulée le 10 juin à Chamblon.
- Le 20 juin, l'union instrumentale de Moudon nous a fait le plaisir d'une aubade dans la cours du collège.
- L'organisation de la fête du 1<sup>er</sup> août a été assurée par la Société de jeunesse.
- Le 28 octobre, nous avons eu le plaisir de fêter les 90 ans de Madame Fernande Gavillet. Une délégation de la Municipalité lui a rendu visite et nous avons partagé un moment très agréable en sa compagnie ainsi que de sa famille.
- La sortie des autorités communales et des personnes mandatées pour effectuer des tâches communales a eu lieu le 27 octobre au Swin golf de Cremin.
- La municipalité, le bureau du conseil, le boursier et le secrétaire communal ont été conviés le 6 novembre, à Vucherens, pour la désormais traditionnelle soirée conviviale des autorités des communes de Syens – Vucherens – Vulliens – Hermenches.
- La commune a cofinancé les passeports vacances de 15 enfants du village, sur 260 participants au total.
- Le groupe animation a organisé une expo-vente au collège le 6 décembre.
- La fondue « des sapins » a été organisée par la Société de jeunesse.
- Le Noël communal a rassemblé petits et grands au battoir, le 20 décembre avec la participation du chœur d'hommes « Les Mecs connus d'Hermenches ».

### 2 FINANCES

- La municipalité est attentive au maintien d'un patrimoine communal de qualité. Cela passe par une constante analyse des travaux à effectuer, de la planification en tenant compte des priorités et du financement.
- La situation conjoncturelle actuelle nous encourage à investir en profitant de taux d'intérêts extrêmement avantageux mais restons prudent en sachant que de gros investissements futurs devront être assumés sans mettre en danger l'équilibre financier de la commune ainsi que de ses contribuables.
- Nous restons attentifs au maintien de la santé financière de la commune en appliquant une politique de remboursement stricte et en maintenant une fiscalité réaliste. Ce sont les charges liées, imposées par le canton, touchant les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité, sur lesquelles nous n'avons aucune prise, qui nous inquiètent et nous interpellent.
- Les détails des comptes 2017 et les commentaires s'y rapportant se trouvent dans le préavis municipal n° 02/2018.



## Municipalité

### 21 Impôts

- Le taux d'imposition de la commune a été fixé à 75 % (préavis n° 5/2015) pour les années 2016 et 2017. La facturation et l'encaissement de l'impôt communal sont effectués par l'ACI pour notre compte. Un remboursement de 6 % est fait à la demande sur les acomptes payés dans les délais.
- Nous encaissons également un impôt personnel de Fr. 10.-- et un impôt foncier fixé à 0.6 o/oo de l'estimation fiscale. La facturation de ces éléments est effectuée à mi-mai sur la base de la situation au 1<sup>er</sup> janvier.
- Un impôt sur les chiens de Fr. 50.-- est facturé et encaissé pour nous par l'ACI.

### 3 DOMAINES ET BATIMENTS

#### 32 Forêts

- Avec des prix sur le marché du bois toujours aussi difficiles ainsi que des possibilités de coupes normales fortement réduites suite aux interventions forcées (bostryches, chalarose, ou aléas climatiques) la politique adoptée par le CODIR du groupement forestier continue à favoriser les travaux en partie subventionnés, soit les soins aux jeunes peuplements, l'entretien des forêts en zone de protection et bien entendu les interventions sanitaires. Quelques projets de biodiversité tel que mise en place de chênaies, créations d'îlots de sénescences ou d'arbres habitats ont eu lieu durant l'année.
- Concernant la commune d'Hermenches, des coupes sanitaires suite aux attaques de bostryches au bois de Ban ou chalet coucou, ainsi qu'un entretien de plantation en Frasset furent les principales interventions dans nos forêts.
- La sécurisation des routes et chemins communaux étant du ressort et à la charge des communes, des travaux ont été entrepris le long du chemin du refuge en collaboration avec les propriétaires forestiers de ces parcelles.
- La contribution des communes à la participation aux charges du groupement forestier est actuellement de Fr. 100.-- par ha.
- Suite à une intervention de l'inspecteur forestier nous ordonnant la fermeture du dépôt de branches en forêt et après discussion avec celui-ci, une prolongation jusqu'à l'ouverture de la nouvelle déchèterie a été acceptée sous condition qu'uniquement des branches y soit acheminées et que des plantes invasives ne soient pas déposées en forêts.

#### 35 Bâtiments

#### 352 Pressoir

- Malgré la quasi absence de fruit, nous avons tout de même pressé 630 litres de jus, la remise en état du pressoir se poursuit.

#### 354 Stand / Refuge

- Le refuge connaît toujours un grand succès en termes de locations (61). L'été sec a tout de même créé quelques soucis aux utilisateurs. Nous déplorons des déprédations au stand de tir.

#### 355 Collège

- Au vu de la mise en place d'une zone réservée sur l'ensemble du territoire communal, les réflexions sur les diverses possibilités d'utilisation : logements – locaux publics – locaux communaux sont restés volontairement en standby.



## Municipalité

### 353 Battoir

- Définition des travaux d'isolation et de chauffage de la deuxième partie du battoir et appel d'offre aux entreprises. Suite à l'acceptation du projet par le conseil (préavis 7/2017), nous avons mandatés les entreprises pour un début des travaux au tout début de 2018.

### 351 Villa communale

- Le garage préfabriqué servant jusqu'alors de dépôt de service du feu, a été loué aux preneurs de bail de la villa.

## 4 TRAVAUX

### 41 Service technique

- Aucun permis de construire n'a été délivré.
- 12 autorisations municipales ont été délivrées. Il s'agit de petits objets de minime importance, ne nécessitant pas de mise à l'enquête formelle.
- Validation en début 2018 par la cheffe du département de la zone réservée acceptée en septembre (préavis 7/2017).

### 43 Routes

#### Travaux d'entretien

- De minimes travaux d'entretien ont été réalisés sur les routes communales.
- La barrière qui enjambe le pont vers le battoir a été changée afin de répondre aux normes de la sécurité routière.
- La réfection de la première partie des chemins A.F a débuté en automne suite à l'accord des subventions octroyées par les services de l'Etat de Vaud et de la Confédération. En raison d'un risque d'affaissement de terrain, le long du chemin implanté au nord-est de l'ancienne déchèterie, un solde de travail lié dans un premier temps à la même demande de subvention, a été reconduite à l'année 2018.
- Des contacts ont été pris avec le voyer concernant l'état de la route entre Villars-Mendraz et Moudon. Rien de concret en est ressorti pour l'instant. M. Olivier PICCARD, Préfet, a été informé de la situation.

### 44 Cimetière

- Il y a eu deux dépôts de cendres au Jardin du Souvenir, mais pas d'inhumation.

### 452 Déchèterie

- L'acheminement de nos déchets, hormis les déchets ménagers est toujours d'actualité sur le site de Villars-Mendraz, mais nous l'espérons pour encore une année uniquement puisque le crédit pour la construction de la nouvelle déchèterie de Sottens a été accepté. Affaire à suivre.
- Ce sont 19'990 kg d'ordures ménagères soit 53 kg / habitant qui ont été récoltés en 2017 par l'intermédiaire des Moloks. Quantité en diminution de 5 % en comparaison de l'année 2016. Par contre, nous constatons une augmentation de 19 % des déchets encombrants soit 66.3 kg / habitant pour l'année 2017. Le prix au kg ainsi que la taxe par habitant ne devrait probablement pas changer en attendant l'ouverture de la déchèterie intercommunale de Sottens.



## Municipalité

- Une taxe forfaitaire de base de Fr. 70.-- par adulte et Fr. 35.-- par enfant est facturée à mi-novembre pour toute l'année. Les déchets ménagers sont facturés au prix de Fr. 0.70 le kilo, également à mi-novembre, et ceci pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédente au 31 octobre. Une liste détaillée des déchets déposés est annexée à la facturation. Nous transmettons à mi-mai une situation intermédiaire pour permettre aux chefs de ménage de se rendre compte des déchets déposés et d'éventuellement payer un acompte afin d'alléger la facture de fin d'année.

### 461 Nouveau réseau d'égouts et d'épuration

- Au cours de cette année, nous avons effectué quelques travaux de maintenances à notre STEP (changement du système d'aération de la biologie). Le curage des fosses de décantation et l'entretien des pompes de relevage dut principalement à l'incivilité récurrente de quelques citoyens ne nous ont pas permis de tenir le budget.
- Pas de grosses rénovations.
- Une taxe d'introduction de Fr. 3'500.-- par unité locative est facturée pour toute nouvelle construction ou rénovation.
- Une taxe forfaitaire de Fr. 200.-- par adulte et Fr. 100.-- par enfant est facturée à mi-mai pour toute l'année. Ceci pour l'ensemble des personnes reliées à la station d'épuration.
- En décembre, le conseil général (préavis n° 11/2017) a accepté un crédit d'investissement pour la pose d'un collecteur d'eau usée en direction de Rossenges afin de se pouvoir se préparer à la future régionalisation de notre épuration.

## 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### 51 Enseignement — AISMLE

- **Projet de la construction d'une salle de sport à Moudon, au champ du Gour.** En raison de l'augmentation du nombre d'élèves des établissements primaires et secondaires et la région ne possédant aucune salle permettant d'accueillir des compétitions de niveau extrarégional, le choix s'est porté sur une salle triple omnisports répondant aux normes OFSPO (Office fédéral du sport).
- **Transports scolaires :** Au niveau des transports scolaires, afin d'informer rapidement les parents en cas de retard, panne ou autres incidents sur les lignes de transports, un système d'alerte est mis en place. Ainsi, les personnes s'étant inscrites au service seront averties par SMS.
- Pour l'année 2017, notre commune comptait 55 élèves en âge de scolarité obligatoire. Elle prend en charge leur scolarité et leur transport par sa participation financière à l'AIMSLE. Elle participe aussi par la même organisation au financement de l'accueil parascolaire. La commune subsidie directement une partie des frais effectifs de repas des élèves secondaires au réfectoire de Moudon (Fr. 3.-- / repas).
- Les deux Unités d'Accueil Pour Écoliers (la Barrette et la Cabane), accueillant actuellement jusqu'à 96 élèves à midi, ont un taux de remplissage de respectivement 78 et 84 %, soit les plus élevés du réseau. Actuellement, il est difficile de répondre aux demandes d'inscription en cours d'année mais grâce à l'augmentation prévue pour la rentrée 2018 (+ 24 places à Moudon et + 24 places à Lucens), il devrait être possible de répondre à toutes les demandes.
- L'AIMSLE a employé sur l'année 2017 l'équivalent de 11.89 EPT (administration, UAPE, réfectoire, bibliothèque, devoirs surveillés).



## Municipalité

### 58 Temples et cultes

- Hermenches fait partie de la paroisse de Moudon – Syens, et les cultes sont célébrés dans les communes suivantes : Moudon – Syens – Bussy – Hermenches – Chavannes. Le tableau des cultes est affiché au pilier public. Le pasteur Daniel ALEXANDER et le diacre Bernard GOBALET sont à votre disposition pour tout acte ecclésiastique (mariage, baptême, deuil) ou visite à domicile.

### 6 POLICE

#### 61 Corps de police

- Une enquête réalisée durant plusieurs mois et commencée en 2016 déjà, a permis à la Police de Sûreté et la Gendarmerie vaudoise de mettre à jour et un terme à une culture de chanvre importante (chiffre d'affaire réalisé estimé à plusieurs centaines de milliers de francs). Deux personnes n'ayant pas domicile fixe dans notre commune ont été interpellées. Diverses affaires ont été traitées avec le poste de gendarmerie de Moudon. Les échanges sont professionnels et empreints de cordialité. Les services d'intervention de la gendarmerie vaudoise sont intervenus à 36 reprises sur notre territoire communal. Celles-ci font l'objet d'une statistique établie par l'entité précitée.

#### 65 Défenses contre l'incendie

##### Le SDIS Haute-Broye :

Effectif : 272 dont 65 en Détachement de Premier Secours et 16 nouvelles recrues.

Sapeurs d'Hermenches :

- Cap Sylvain Crausaz
- Plt Florian Serex
- Lt Didier Chappuis
- Four Olivier Dutoit
- App Thierry Peigne
- Sap Julien Porchet
- Sap Hugo Meystre
- Sap Valentin Danalet

Engagement du Major Luc Grandjean au poste d'administrateur permanent à plein temps.

Première année de JSP comptant 20 jeunes garçons et filles du groupement Haute Broye âgés de 10 à 16 ans.

2 séances de recrutement dans toutes les casernes : Moudon-Lucens-Thierrens.

Aucune intervention à Hermenches.

Prix à l'habitant : budget 2017 Fr. 28.36 ; comptes 2017 Fr. 22.15.

Le local du feu d'Hermenches a été déplacé d'un des garages de la villa communale au pressoir.



## Municipalité

### 66 Protection civile

- La commune fait partie de l'ORPC Broye-Vully. Depuis la régionalisation de l'ORPC en début d'année, elle a au travers de ses prestations assuré un nombre important heures/engagements en raison de sept incendies lors desquels son personnel a assuré la subsistance dans la plupart des cas. Sur d'autres sinistres, un rôle de gestion du trafic a été effectué par ses miliciens. Quant à l'aspect financier après sa seconde année existentielle, son exercice se clôture avec une somme positive. La répartition financière intercommunale budgétée à Fr. 17.50 / habitant a été surévaluée. Une rétrocession sera effectuée sur les acomptes 2018.
- La protection civile dispose d'un service d'intervention rapide, le FIR lequel peut être mobilisé dans l'heure qui suit. Elle est également ouverte à des programmes d'interventions générales, comme la réfection de sentiers pédestres et la création de passerelles.

### 7 SERVICES INDUSTRIELS

#### 81 Service des eaux

- Notre commune étant membre de l'association intercommunale des eaux du haut Jorat, la municipalité ne s'occupe plus seule de ce qui est des analyses, gestion de l'eau, entretien des sources et captages et réservoirs, travaux réalisés par le fontainier. En revanche on est toujours propriétaire et responsable de notre réseau communal.
- Cette année nous n'avons pas eu de fuite importante.
- Nous avons procédé à différents curages de nos collecteurs d'eau claire.
- Notre commune a finalisé les discussions avec la commune de Rossenges et l'AIEHJ afin de pouvoir fournir de l'eau à notre commune voisine. Une rétrocession financière sur les investissements consentis par notre village sera effectuée à la fin des travaux.
- Une taxe d'introduction équivalent à 5 o/oo de la valeur ECA est encaissée pour toute nouvelle construction. En cas de transformation, un complément à la taxe de 3.5 o/oo sur la différence de valeur ECA est encaissée.
- Le prix de l'eau est fixé à Fr. 2.-- par m<sup>3</sup> consommé. Un relevé individuel des compteurs est demandé au 31 octobre afin de procéder à la facturation. Une concession de Fr. 20.-- et une location de compteur de Fr. 20.-- sont également facturées à mi-novembre.

#### 82 Eclairage public

- Les travaux de maintenance de notre éclairage public sont assurés par la Romande Energie selon un contrat établi depuis plusieurs années.
- Un éclairage public a été installé dans le quartier de la Moille-Robert ainsi qu'un cheminement piétonnier (préavis n° 3/2017). Un choix sur des lampes led a été retenu dans un but d'économie d'énergie. Ainsi, un période horaire de 23h00 à 05h00 nous permet de réduire intensité lumineuse de de 70 %.

### Conclusion

L'engagement de la Municipalité tout au long de l'année est important.

Il convient ici de relever l'assiduité et la disponibilité des membres de la Municipalité, qui, au rythme des séances hebdomadaires, ainsi que des séances extraordinaires, des représentations diverses au sein des organisations intercommunales, des rendez-vous de chantiers, assurent le bon fonctionnement de notre commune.





## Municipalité

La Municipalité remercie les membres du Conseil général, son Président, Monsieur Georges Bulloz, les membres des commissions, ainsi que le bureau du conseil. Les rapports de confiance, une vision constructive et réaliste permettent d'aller de l'avant dans les projets. Merci également à toutes les personnes qui expriment leur intérêt pour les affaires communales en participant régulièrement aux séances du conseil général.

La conduite au quotidien de tous les projets et le suivi efficace de nos services communaux sont également à attribuer aux personnes mandatées par la Municipalité qui remercie particulièrement chaque membre pour la disponibilité et les compétences mise au profit de la collectivité.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons d'accepter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année écoulée.

**Au nom de la Municipalité**

Sylvain Crausaz  
Syndic

Laetitia Déglon  
Secrétaire municipale